



## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du Conseil général**

**Date et lieu : 15 décembre 2021, 19h30, salle communale**

#### **Conseil général**

Présents : 29 Conseillers généraux (excusé : M. François Morand)

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

#### **Conseil communal**

Le Conseil communal est présent in corpore.

#### **Ordre du jour**

1. Procès-verbaux des séances des 19 avril 2021 et 5 mai 2021 – approbation
2. Budgets 2022 de la Commune
  - 2.1. Budget de fonctionnement
  - 2.2. Budget des investissements
    - 2.2.1. Demande de crédit d'étude :  
Raccordement EU projet les Craux II, rénovation EP et EC Route de la Chapelle, rénovation de la Route de la Chapelle
    - 2.2.2. Demande de crédit d'étude :  
Raccordement EP/EU – EC – Secteur Margy – Route du Briez
    - 2.2.3. Demande de crédit d'ouvrage :  
Rénovation et réalisation EP/EU-EC - Secteur Bois-du-Pâquier – Chemin du Maupas
    - 2.2.4. Demande de crédit d'ouvrage :  
Rénovation EP – Secteur La Pâla – Route cantonale
    - 2.2.5. Demande de crédit d'ouvrage :  
Projet de création d'une piste à tracteur – Secteur "Benda du Milieu" Piste No 3
    - 2.2.6. Demande de crédit d'ouvrage :  
Réfection du toit du chalet de la Cuvigne-Dessous
    - 2.2.7. Demande de crédit d'ouvrage :  
Réalisation de trottoirs – Secteur Dally Sud
    - 2.2.8. Demande de crédit-cadre :

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Réalisation d'un Plan d'aménagement de détail PAD pour le site du Pré de la Cure

2.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

3. Planification financière 2022-2026
4. Règlement du Fonds d'embellissement
5. Désignation de l'organe de révision pour les années 2022-2025
6. Divers

### Ouverture de la séance par M. Patrick Genoud

Monsieur le Syndic,  
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue prochainement l'arrivée de M. Jean Godel qui représente le journal La Gruyère, dont un léger retard a été annoncé. Il en est de même pour le journal La Liberté.

Le public peut assister à la séance de ce soir, sur présentation du passe Covid.

Je me dois de préciser que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, les débats ne peuvent être ni enregistrés, ni filmés. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue au bureau.

Pour des raisons sanitaires, le port du masque est demandé durant toute la séance. Vous pouvez naturellement l'enlever pour vos interventions au micro.

Deux micros sont à disposition des intervenants et ceux-ci seront désinfectés après chaque prise de parole. Merci d'essayer, si possible, de regrouper vos interventions.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera, comme à l'accoutumé, enregistrée. Je remercie Mme Véronique Margueron ainsi que le personnel communal pour la prise dudit procès-verbal, ainsi que pour l'organisation et la gestion des divers aspects techniques et pratiques.

Je déclare cette séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 1<sup>er</sup> décembre dernier, a paru le 3 décembre 2021 dans la Feuille Officielle n ° 48, sur le site de la Commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Afin de confirmer la présence de chacun, je procède à l'appel : 29 membres sont présents, M. François Morand s'étant excusé. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### **1. Procès-verbaux des séances des 19 avril 2021 et 5 mai 2021 – approbation**

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance desdits procès-verbaux, la discussion est ouverte à leur sujet. Aucune remarque n'étant formulée, je clos la discussion et sou mets le point au vote. Quelqu'un demande-t-il le bulletin secret ? Celles et ceux qui acceptent les procès-verbaux des séances des 19 avril 2021 et 5 mai 2021 sont priés de s'exprimer par main levée.

Les procès-verbaux des séances des 19 avril 2021 et 5 mai 2021 sont approuvés à l'unanimité. Merci à Mme Véronique Margueron pour la rédaction de ces procès-verbaux.

Chacune et chacun a reçu toute la documentation nécessaire à la connaissance des dossiers qui seront présentés. Afin d'éviter le transfert de micros entre les membres du Conseil communal, la parole ne leur sera pas donnée systématiquement pour la présentation des points.

### **2. Budgets 2022 de la Commune**

#### **2.1. Budget de fonctionnement**

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le budget 2022 de la Commune de Vuadens a été élaboré selon les normes comptables MCH2, faisant suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo). Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Un travail de fond a été entrepris par l'administration pour inventorier et revaloriser les actifs. Cet exercice obligatoire a permis de revaloriser l'ensemble du patrimoine communal, mais surtout a généré des amortissements supplémentaires sur le patrimoine administratif qui seront absorbés en partie par la dissolution de la réserve de réévaluation liée. En l'état, cette réserve s'élève à CHF 7'088'334.00. Le Conseil communal a retenu l'option de la dissoudre linéairement pendant 10 ans.

Les autres modifications engendrées par MCH2 sont expliquées plus en détail dans le message relatif au budget 2022.

Afin de pouvoir comparer les charges entre les comptes 2020 et les budgets 2021 et 2022, nous avons soustrait aux charges et aux revenus les écritures en lien avec les réserves, retranché les amortissements supplémentaires et obligatoires ainsi que le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Nous constatons une augmentation des charges de CHF 113'509.64 par rapport au budget 2021 ainsi qu'une augmentation des recettes de CHF 81'922.70.

Le compte « Compétence du Conseil communal » n'existe plus.

Le budget 2022 de la Commune de Vuadens, tel que présenté par le Conseil communal, prévoit des charges de CHF 10'512'729.27 dont des amortissements à hauteur de CHF 838'723.20 et des recettes de CHF 10'429'949.20. Il en résulte un excédent de charges de CHF 82'780.07 (-0.79%).

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Le budget des investissements est composé de la part des crédits d'engagement déjà votés et qui sont présentés au Conseil général de ce soir décaissés en 2022. Le total des dépenses nettes d'investissement déjà votés s'élève à CHF 1'298'600.00. Le total des dépenses nettes d'investissements présentés au vote s'élève à CHF 1'210'000.00.

Les investissements soumis au vote sont détaillés dans les messages qui sont adressés au Conseil général. Les charges annuelles y sont également mentionnées.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement 2022 de la Commune de Vuadens, présenté pour la première fois selon le nouveau plan comptable dit "MCH2".

Nous tenons tout d'abord à relever l'excellente qualité des informations et de la documentation remise à notre Commission. Nous remercions également le Conseil communal pour sa disponibilité lors des deux séances ainsi que pour le soin très apprécié apporté aux réponses écrites à nos questions.

Ce budget présente pour la cinquième année consécutive un excédent de charges. Cette année, celui-ci s'élève à CHF 82'780.07, après un prélèvement de CHF 708'833.40 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif totalisant CHF 7'088'334.00.

Au vu de la bonne santé financière de la Commune, nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement 2022.

Au nom de la Commission financière, M. Alain Moradpour, Secrétaire et moi-même, Président.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

### **2.2. Budget des investissements**

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Merci M. le Président.

Rappel des informations communiquées au préalable :

Total des objets déjà votés	CHF 1'298'600.00
Total des objets soumis au vote	CHF 1'210'000.00

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey.

#### **2.2.1. Demande de crédit d'étude :**

**Raccordement EU projet les Craux II, rénovation EP et EC Route de la Chapelle, rénovation de la Route de la Chapelle**

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de CHF 60'000.00, financé par emprunt ou par les liquidités.

### Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 60'000.00
-------------------------------	---------------

### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 %	CHF 600.00
-------------------------	------------

Amortissement 1.25 %	<u>CHF 750.00</u>
----------------------	-------------------

Charges annuelles	CHF 1'350.00
-------------------	--------------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Ce crédit d'étude de CHF 60'000.00 n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 1'350.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande.

La Commission financière.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'étude pour le raccordement EU du projet les Craux II, la rénovation EP et EC de la Route de la Chapelle, et la rénovation de la Route de la Chapelle est approuvée à l'unanimité.

### **2.2.2. Demande de crédit d'étude :**

#### **Raccordement EP/EU – EC – Secteur Margy – Route du Briez**

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de CHF 100'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### Financement

Par emprunt ou par liquidités CHF 100'000.00

### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 % CHF 1'000.00

Amortissement 1.25 % CHF 1'250.00

Charges annuelles CHF 2'250.00

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit demandé.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de CHF 100'000.00, financé par liquidités communales ou un emprunt bancaire. Les charges annuelles sont estimées à CHF 2'250.00.

La Commission financière.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Jérôme Moret :

Le groupe UDC va soutenir les différents investissements concernant les eaux usées, eaux potables, eaux claires, et les réfections de routes qui sont proposées ce soir.

Néanmoins, notre groupe se demande si la couverture financière de ces différents investissements, ainsi que des futurs rénovations et changements de conduites engendreront à terme une augmentation des taxes sur les eaux usées ainsi qu'une augmentation du prix de l'eau.

Notre groupe trouve dommageable que certains de ces investissements soient faits dans l'urgence alors que leur réalisation aurait dû être entreprise depuis longtemps.

D'avance, je vous remercie.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, M. Patrick Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'étude pour le raccordement EP/EU – EC – Secteur Margy – Route du Briez est approuvée à l'unanimité.

### **2.2.3. Demande de crédit d'ouvrage :**

#### **Rénovation et réalisation EP/EU-EC - Secteur Bois-du-Pâquier – Chemin du Maupas**

Comme pour les autres investissements, chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 920'000.00, réparti comme suit :

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

- Eau et épuration CHF 625'000.00

- Route CHF 295'000.00

financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 9'200.00 par année et de l'amortissement de CHF 15'187.50 (en 80 ans pour l'eau et en 40 ans pour la route), soit CHF 24'387.50 de charges annuelles.

### Financement

Par emprunt ou par liquidités CHF 920'000.00

### Frais financiers

Intérêts estimatifs totaux CHF 9'200.00

*Intérêts estimatifs eau/épuration 1 %* CHF 6'250.00

*Intérêts estimatifs route 1 %* CHF 2'950.00

Amortissement CHF 15'187.50

*Amortissement eau/épuration 1.25 %* CHF 7'812.50

*Amortissement route 2.5 %* CHF 7'375.00

Charges annuelles CHF 24'387.50

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit a été examiné selon notre mandat légal.

Ce crédit d'ouvrage de CHF 920'000.00, réparti à raison de CHF 625'000.00 pour l'eau et l'épuration et CHF 295'000.00 pour la route, n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 24'387.50.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et la réalisation EP/EU-EC - Secteur Bois-du-Pâquier – Chemin du Maupas est approuvée à l'unanimité.

### **2.2.4. Demande de crédit d'ouvrage :**

#### **Rénovation EP – Secteur La Pâla – Route cantonale**

Le message joint à la convocation expliquait le but et donnait tous les renseignements nécessaires au sujet de cette demande de crédit d'ouvrage.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 195'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

### Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 195'000.00
-------------------------------	----------------

### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 %	CHF 1'950.00
-------------------------	--------------

Amortissement 1.25 %	<u>CHF 2'437.50</u>
----------------------	---------------------

Charges annuelles	CHF 4'387.50
-------------------	--------------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Comme pour les autres demandes de crédit, cette demande a été examinée dans le cadre de notre mandat légal.

La Commission financière préavise favorablement cette demande de CHF 195'000.00, financée par les liquidités communales ou un emprunt bancaire.

Les charges liées à ce crédit d'ouvrage sont estimées à CHF 4'387.50.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation EP – Secteur La Pâla – Route cantonale est approuvée à l'unanimité.

### **2.2.5. Demande de crédit d'ouvrage :**

#### **Projet de création d'une piste à tracteur – Secteur "Benda du Milieu" Piste No 3**

M. Jacques Chollet étant concerné par ce dossier, M. Patrick Genoud le prie de se récuser. L'intéressé quitte la salle.

Les explications concernant cette demande de crédit d'ouvrage figuraient dans le message joint à la convocation de ce soir et chacun a pu en prendre connaissance.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 60'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.



## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### Financement

Par liquidité ou emprunt bancaire CHF 60'000.00

### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 % CHF 600.00

Amortissement 5 % CHF 3'000.00

Charges annuelles CHF 3'600.00

L'investissement fera également partie du patrimoine administratif.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

La Commission financière préavise favorablement la demande de CHF 60'000.00 pour la création de cette piste à tracteur ainsi que le financement proposé.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour le projet de création d'une piste à tracteur – Secteur "Benda du Milieu" Piste No 3 est approuvée à l'unanimité.

M. Jacques Chollet reprend sa place et est informé de la décision du Conseil général.

### **2.2.6. Demande de crédit d'ouvrage : Réfection du toit du chalet de la Cuvigne-Dessous**

M. Alain Genoud étant concerné par ce dossier, M. Patrick Genoud le prie de se récuser. L'intéressé quitte la salle.

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 125'000.00, le solde après subvention sera financé par emprunt ou par liquidités.

Il n'y a pas d'amortissement en raison de la classification de cet actif comme patrimoine financier.

### Financement

Par liquidités ou emprunt CHF 125'000.00.00

Subventions attendues CHF 33'750.00

Solde après subvention CHF 91'250.00

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 %	CHF	912.50
Amortissement 0 %	CHF	<u>0.00</u>
Charges annuelles	CHF	912.50

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit d'ouvrage de CHF 125'000.00 n'appelle pas de commentaire particulier de la part de la Commission financière.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou un emprunt bancaire ainsi que des subventions attendues à concurrence de CHF 33'750.00. Ainsi, le solde du financement représentera CHF 91'250.00 et impliquera des charges financières annuelles estimées à CHF 912.50.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la réfection du toit du chalet de la Cuvigne-Dessous est approuvée à l'unanimité.

M. Alain Genoud reprend sa place et est informé de la décision du Conseil général.

### **2.2.7. Demande de crédit d'ouvrage : Réalisation de trottoirs – Secteur Dally Sud**

Chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Alain Heimo, pour un complément d'information.

M. Alain Heimo :

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais apporter une précision concernant la demande de crédit ce soir. Elle est composée de deux parties.

1. Etude et construction d'un trottoir, pour acheminer les piétons venant du quartier du Dally et de Chantemerle vers l'arrêt de bus devant Dally Bureau :  
Ce trottoir est le long de la rue amenant au quartier du Dally et ne touche pas la route cantonale.
2. Réfection du trottoir le long de l'entreprise Hubert Etter :  
Nous profitons également de le séparer physiquement de la place de circulation de l'entreprise par une bande de pavés en granit.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Ce trottoir longe la route cantonale. Sur le tronçon entre le pont du Russon et la limite vers Bulle, une mesure de mobilité douce nommée M19 est prévue dans le PA1 déjà.

Nous ne voulons pas entamer de travaux sur ce trottoir, sans savoir ce que le Canton a prévu comme aménagements sur ce tronçon.

Dans un premier temps, personne n'a pu nous répondre sur ce qui a été prévu réellement lors de l'élaboration de ce premier plan d'agglomération. Mais finalement, le Service des Ponts et Chaussées a décidé de lancer une étude sur cette mesure, à ses frais, en mandatant un bureau spécialisé.

Cette étude va démarrer en janvier prochain et devrait être terminée au 31 mai 2022. Elle devra prendre en compte les aménagements en cours en haut de la rue de Vevey, soit deux bandes cyclables, le futur tronçon Valtraloc ainsi que la sortie du centre du village en direction de Vaulruz.

Il est clair que nous n'allons pas entamer de travaux de réfection du trottoir le long de la route cantonale, sans connaître les résultats de cette étude.

Si l'étude démontre que le trottoir est impacté, les travaux de cette partie d'investissement seront reportés lors de la réalisation de la mesure M19. Tous les autres travaux inclus dans cette mesure (réfection de la chaussée et aménagements pour les cyclistes) sont intégralement à charge du Canton.

Merci de votre attention.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Heimo et donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 95'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

### Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 95'000.00
-------------------------------	---------------

### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 %	CHF 950.00
-------------------------	------------

Amortissement 5 %	<u>CHF 4'750.00</u>
-------------------	---------------------

Charges annuelles	CHF 5'700.00
-------------------	--------------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

La Commission financière préavis favorablement ce crédit d'ouvrage de CHF 95'000.00, financé par les liquidités communales ou un emprunt bancaire.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation de trottoirs – Secteur Dally Sud est approuvée à l'unanimité.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### 2.2.8. Demande de crédit cadre :

#### Réalisation d'un Plan d'aménagement de détail PAD pour le site du Pré de la Cure

Chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit-cadre de CHF 145'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

Il n'y a pas d'amortissement en raison de la classification de cet actif comme étant du patrimoine financier.

#### Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 145'000.00
-------------------------------	----------------

#### Frais financiers

Intérêts estimatifs 1 %	CHF 1'450.00
-------------------------	--------------

Amortissements	CHF 0.00
----------------	----------

Charges annuelles	CHF 1'450.00
-------------------	--------------

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit-cadre de CHF 145'000.00 n'appelle pas de commentaire particulier de la part de la Commission financière.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou un emprunt bancaire.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit cadre pour la réalisation d'un Plan d'aménagement de détail PAD pour le site du Pré de la Cure est approuvée à l'unanimité.

### 2.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

En résumé, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour les budgets suivants :

#### Budget de fonctionnement 2022

Total des charges	CHF 10'512'729.27
-------------------	-------------------

Total des revenus	CHF 10'429'949.20
-------------------	-------------------

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### Budget des investissements 2022

Total des charges	CHF	3'224'000.00
Total des revenus	CHF	715'400.00

Total des investissements administratifs et financiers	CHF	17'654'434.85
---	-----	---------------

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

M'étant déjà prononcé sur le budget de fonctionnement, je complète mon commentaire par le budget des investissements.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget des investissements 2022 de la Commune de Vuadens.

Ce budget, selon le plan comptable MCH2, totalise CHF 17'654'434.85 net, dont CHF 1'700'000.00 net à titre de nouveaux investissements de patrimoines financiers et administratifs soumis pour approbation au Conseil général de ce soir. La capacité financière de la Commune permet les nouveaux investissements envisagés.

Nous préavisons favorablement le budget des investissements 2022 et, comme indiqué précédemment, également celui de fonctionnement.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Planification financière 2022-2026**

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal transmet au Conseil général la planification et ses mises à jour selon les art. 5 et 6 LFCo. La planification a été adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 16 novembre 2021. Elle a pour but de montrer l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact des investissements réalisés, en cours ou en intention. Elle n'est pas une copie conforme de ce que seront les budgets à venir. Néanmoins, elle permet d'estimer la capacité et la solidité financière du ménage communal.

Le Conseil communal a établi la planification pour une période de 5 ans. En parallèle, il a établi une projection sur dix ans afin de corréler les charges de fonctionnement et d'investissements à la dissolution de la réserve de réévaluation sur la même durée. Dans les deux cas de figure, le capital propre non affecté reste positif sans modification des barèmes de l'impôt. Le Conseil note toutefois d'affiner l'évaluation du patrimoine financier d'ici l'établissement du bilan final.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Les investissements réalisés, en cours ou en intention, s'élèvent à plus de 23 millions de francs pour les dix ans à venir. Si, à priori, leur financement est assuré, il s'agira avant tout de les réaliser dans des délais raisonnables.

Pour ce faire, l'Exécutif communal a mis en place un programme de législature qui a été finalisé en juillet dernier et qui vous a été envoyé par courriel. Ce document est disponible également sur le site internet de la Commune. Il poursuit deux objectifs. Le premier, certainement le plus noble, s'inscrit dans une gestion politique responsable. Il permet aux habitantes et aux habitants d'identifier, en toute transparence, les orientations et les projets poursuivis par leurs autorités. Le deuxième, à usage plutôt interne, consiste à se doter d'un tableau de bord qui permette le pilotage de l'action publique. Ce programme reflète la vision du Conseil communal. Il ne préjuge cependant pas des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des modifications importantes. Le programme de législature a été élaboré avec l'ensemble des membres du Conseil communal et les cadres de l'administration publique, lors d'une séance spécialement dédiée. Il a été conduit par un expert externe. Préalablement, toutes les forces politiques en présence dans la Commune ont été consultées et ont pu exprimer leurs souhaits. Le programme de législature se décline par dicastère, selon la répartition qui a été décidée à l'occasion de la séance constitutive. Durant les discussions, près d'une centaine de dossiers ont été traités, attribués, puis priorisés.

Finalement, à la question de savoir si un tableau des investissements est tenu, le Conseil communal peut répondre par l'affirmative. D'ailleurs, la planification financière 2021-2026, qui vous a été remise, prend en compte les années de réalisation des travaux. A noter toutefois que les délais sont dépendants aussi de facteurs externes, comme la législation en constante évolution, les oppositions ou encore la bonne exécution des mandataires.

Merci de votre attention.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Avec le plan financier à 5 ans, les autorités disposent d'un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la Commune.

Nous relevons ici l'important travail réalisé par l'administration communale, dans le cadre de la réévaluation du patrimoine financier suite à l'introduction des normes MCH2. Considérant l'impact de la valorisation du patrimoine administratif sur le bilan de la Commune, nous invitons celle-ci à faire preuve de prudence dans l'évaluation du patrimoine, en particulier au sujet des chalets d'alpage, lesquels pourraient faire l'objet, dans un premier temps, d'une réduction forfaitaire de 30% de la valeur ECAB.

Quant à la marge nette d'autofinancement (MNA), nous réitérons notre remarque des années passées, à savoir que la pertinence et la crédibilité de son évolution sont très relatives, eu égard aux résultats financiers effectifs de la Commune.

Enfin, le volume des investissements sur les dix prochaines années s'élève actuellement à CHF 23 millions, soit plus de deux fois le budget de fonctionnement annuel de la Commune, ce qui est respectable. Ce volume représente essentiellement des investissements obligatoires.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

Aucune intervention n'étant demandée, il clôt la discussion et rappelle qu'il n'y a pas de vote sur la planification financière.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

### **4. Règlement du Fonds d'embellissement**

Chacune et chacun a pu prendre connaissance dudit règlement et du message du Conseil communal.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

La Commission financière préavise favorablement ce nouveau règlement.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Le règlement du Fonds d'embellissement est approuvé à l'unanimité.

### **5. Désignation de l'organe de révision pour les années 2022-2025**

M. Patrick Genoud relève un petit erratum, à savoir que la période de révision concerne les années 2022 à 2024 et non 2025 (3 ans). Il donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Conformément à l'art. 97 let. c) LFCo du 25 septembre 1980, nous devons émettre une proposition de désignation de l'organe de révision, suite à l'échéance au 31 décembre 2021 du mandat attribué en 2019 à Fiduconsult Bulle SA, soit une première durée de 3 ans.

Considérant que les dispositions légales offrent la possibilité d'un mandat d'une durée maximale de 6 ans, nous proposons à l'unanimité de renouveler le mandat de révision à la société Fiduconsult Bulle SA pour les années 2022 à 2024. Suite à l'introduction de MCH2 et au volume de travail supplémentaire généré par ce nouveau plan comptable, les honoraires passeront de CHF 6'500.00 HT à CHF 8'500.00 HT au maximum.

En revanche, les honoraires liés précédemment au mandat de révision du Foyer St-Vincent, soit CHF 3'500.00 HT, ne seront plus facturés.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'est demandée. Il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Le renouvellement du mandat à la société Fiduconsult Bulle SA pour les années 2022 à 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **6. Divers**

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

M. Noam Rey :  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous remercie de nous donner la parole, car le Conseil communal a encore quelques informations à vous communiquer :

### Réaménagement du centre du Village (Valtraloc) :

Lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2020, la demande de crédit pour le réaménagement du centre du village est acceptée. Le message mentionnait un investissement net pour la Commune de CHF 3'362'475.00 et un investissement global de CHF 5'531'700.00, avant la participation du Canton de Fribourg par le biais du Service des Ponts et Chaussées et la participation de Mobul. Or, depuis cette année, le Service des Ponts et Chaussées (SPC) a changé sa politique et prendra désormais la main aussi financière sur les projets Valtraloc qu'il conduit dans le Canton de Fribourg, ce qui a pour conséquence que la Commune ne devra plus déboursier l'intégralité du montant de l'investissement puis refacturer la part au SPC. Mais ce sera bien le SPC qui payera la facture globale et qui refacturera ensuite la part à la Commune. Si cela n'a aucune incidence économique pour les finances communales, ce que le SPC nous a garanti, il nous paraît néanmoins essentiel de vous en informer à ce stade. Lorsque les travaux seront terminés sur le plan financier, nous présenterons au Conseil général un décompte final, pour information, conformément à l'art. 31 al. 1 LFCo.

### Bulletin communal :

Le bulletin est un canal d'information important et nécessaire entre les autorités, la population et les associations. Nous avons prévu de lui donner un nouvel élan en 2022, notamment en revisitant son format et son contenu. Nous avons lancé deux appels, dans les précédentes éditions, à celles et ceux qui seraient intéressé-es à intégrer l'équipe rédactionnelle bénévole pour les prochaines parutions. En cas d'intérêt, merci de vous manifester encore cette année, en contactant l'administration communale par e-mail ou par téléphone.

### Agenda :

Nous vous proposons déjà la date de la séance d'information à l'attention des membres du Conseil général, qui se tiendrait le mercredi 13 avril 2022.

Par ailleurs, nous vous proposons de réserver également le jeudi 19 mai 2022, soit le lendemain de la prochaine séance du Conseil général ordinaire, pour une réception officielle, suivie d'un apéritif. Ce sera l'occasion de partager un moment convivial entre les membres du Législatif et de l'Exécutif (ancienne et nouvelle législature), et comme relevé lors d'une précédente séance du Conseil général, d'accueillir aussi les nouveaux habitants de la Commune de ces deux dernières années et de fêter l'élection de Marie Levrat au Grand Conseil.

Pour ces deux dates, les informations suivront.

M. Noam Rey reprendra la parole juste avant la conclusion pour adresser encore quelques messages.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey.

Pour la poursuite des divers, M. Patrick Genoud souhaite garder la même structure que lors des dernières séances, à savoir :

1. Propositions
2. Questions
3. Remarques

Il donne la parole à Mme Anne-Catherine Barras :



## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Mme Anne-Catherine Barras :

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Il s'agit d'une proposition qui concerne les problématiques d'ordre public au centre du Village :

Suite à différents événements, dont une agression dans les toilettes publiques, le Conseil communal a pris des mesures que nous saluons, de placer une caméra de surveillance et de demander des rondes de Securitas, mesures qui sont certes préventives mais à court terme.

Le groupe radical souhaite que le Conseil communal étudie d'autres mesures de prévention, ciblées sur les personnes qui provoquent des désordres. Il s'agit à ma connaissance, mais vous me corrigerez peut-être, de jeunes gens turbulents. Il serait opportun de réfléchir à quelle place nous souhaitons leur donner dans notre village et comment nous pouvons les intégrer, afin d'éviter des débordements. Il est vrai qu'il existe des infrastructures pour les enfants en bas âge mais peu pour les adolescents ou post-adolescents. Fritime, qui est une initiative intéressante, s'adresse plutôt à une catégorie d'âge plus jeune qu'à celle des personnes dont nous parlons.

Il existe dans le canton des professionnels, assistants sociaux de rue, sur lesquels le Conseil communal pourrait s'appuyer dans son étude. Différentes communes du canton ont, soit engagé un assistant social, soit fait appel à l'association REPER pour mettre sur pied des programmes ciblés. Nous vous encourageons à aller voir le travail effectué dans ces communes et à étudier l'opportunité de développer des activités/infrastructures pour donner une place aux jeunes adultes dans notre village.

Merci.

M. Patrick Genoud remercie Mme Anne-Catherine Barras et annonce que cette proposition sera examinée par le bureau lors de la prochaine séance.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

### Proposition 1 :

Le développement des zones industrielles sur la Commune de Vuadens et proche sur la Commune de Bulle génère un trafic pendulaire et un trafic lié aux activités de production. Cette situation est normale et suit une logique d'augmentation des activités économiques.

Le trafic généré par le trafic pendulaire sera certes, sur le long terme, réduit par les mesures encourageant le changement modal vers les transports publics et la mobilité douce. Nous soutenons cette stratégie qui s'inscrit clairement dans un développement durable et notamment au travers du PA4 de Mobul dont notre Commune fait partie. Cependant, la mise en place d'un réseau de transport adéquat prend du temps et répond aussi à une logique de nombre d'utilisateurs afin d'assurer un coût raisonnable pour l'utilisateur et pour la collectivité.

Le trafic lié aux activités de production ne peut pas être remplacé de manière simple surtout pour le type d'industries et d'activités positionné dans les secteurs concernés depuis les Kà à Vuadens jusqu'à la zone industrielle de Battentin à Bulle. Nous souhaitons favoriser le développement économique et intensifier le nombre de places de travail à valeur ajoutée en accueillant d'autres entreprises dans les prochaines années et ceci au bénéfice de toute la région. Néanmoins, il faut le faire en bonne harmonie avec les zones résidentielles et le centre villageois.

Le développement de la nouvelle zone d'activités entre la rue du Russon et la route du Briez nécessitera le déplacement d'infrastructures importantes telles qu'une ligne à haute tension et une conduite d'adduction d'eau potable assurant l'alimentation du sud du canton. Une vue d'ensemble des infrastructures (routes, conduites, lignes HT, etc.) avec une vision à long terme permettrait une bonne planification pour les propriétaires concernés.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Basé sur ces réflexions et sur un trafic difficile dans les quartiers concernés ainsi que sur la route cantonale du centre du village aux heures de pointe, le groupe PLR propose que le Conseil communal étudie des options de route de contournement afin de lier la route cantonale directement aux zones d'activités et industrielles. Nous demandons une étude incluant une évaluation des coûts, des éventuelles subventions et des participations possibles des parties intéressées.

Merci.

### Proposition n° 2 :

Le Conseil général a accepté un crédit d'étude pour développer un projet de zone sportive pour la pratique du football jusqu'à la mise à l'enquête tout en permettant de chiffrer avec précision le coût final de la rénovation des infrastructures existantes.

La mise à niveau des surfaces de jeu est essentielle pour assurer une formation adéquate des jeunes footballeuses et footballeurs et pratiquer ce sport dans d'excellentes conditions. Avec plus de 200 joueuses et joueurs chaque semaine durant huit mois sur douze, il s'agit de la plus grande activité sportive présente sur la Commune de Vuadens. Cependant, les investissements sont importants et les infrastructures doivent être exploitées de manière intensive et au bénéfice d'une majorité.

La zone sportive des Colombettes possède aussi des infrastructures rénovées ou construites récemment en particulier une grande buvette avec une cuisine industrielle, des vestiaires, un éclairage et un parking.

Nous estimons que cette zone sportive peut permettre une coactivité avec d'autres sports que le football, voire d'autres activités. En effet, elle serait bien située afin de permettre des départs notamment pour la marche, la course à pied, le VTT en été et le ski de fond ou la raquette à neige en hiver.

Bien entendu, cette zone est aussi souvent sollicitée pour diverses manifestations (jeunesse, 1<sup>er</sup> août, tir, jubilé, etc.) et cela devrait rester possible.

Fort de ce constat, le groupe PLR propose que le Conseil communal étudie des coactivités possibles de la zone sportive des Colombettes en associant les sociétés ou parties intéressées.

M. Patrick Genoud remercie M. Claude Thürler pour ses propositions et mentionne qu'elles seront examinées lors de la prochaine séance du bureau.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

### Plan de mobilité durable :

Une mobilité plus durable avec moins de circulation motorisée individuelle soulagerait notre village au niveau bruit, danger de circulation et pollution. Le groupe PS et Verts est d'avis que nous devons encourager les habitants de la Commune d'utiliser davantage des modes de déplacements durables. Nous demandons donc au Conseil communal d'établir un plan de mobilité qui pourrait contenir des éléments suivants, et d'autres bien sûr :

- La contribution de CHF 200.- aux abonnements annuels de transports publics pour les 16-26 ans en formation.
- La mise à disposition d'une voiture Mobility par la Commune aux habitants intéressés.
- La promotion du covoiturage.

Ces idées et d'autres sont décrites sur le site fribourgeois [www.communes-durables.ch](http://www.communes-durables.ch) sous la cible 11 "quartiers et mobilité durables".

Convaincus que le partage est meilleur pour la planète, crée des liens entre les habitants et soulage le portemonnaie, nous prions le Conseil communal d'étudier cette piste.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Merci d'avance.

M. Patrick Genoud remercie M. René Leuenberger et annonce que cette proposition sera reprise par le bureau lors de la prochaine séance.

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Introduction d'une "heure communale" :

Le groupe PS-Les Verts propose au Conseil communal d'examiner l'idée d'introduire une "heure communale" pour toute personne qui fournit des heures pour la Commune de Vuadens. Il s'agit de rémunérer au même tarif toutes les personnes qui mettent leur temps au service de la Commune (hormis les employés avec un contrat et les Conseillers communaux). Toutes ces personnes qui donnent leur temps pour la Commune devraient être payées au même tarif de l'heure. Il faudrait notamment uniformiser les rémunérations des Conseillers généraux, des membres des différentes commissions de la Commune, mais également des personnes qui dépouillent les votations ou les élections le dimanche matin.

Le groupe PS-Les Verts pense qu'il est nécessaire que les personnes qui donnent de leur temps pour la Commune soient rémunérées à un tarif par heure similaire pour toutes et tous. Dans ce sens, nous pensons qu'introduire une "heure communale" mettrait tout le monde à égalité.

D'avance merci.

M. Patrick Genoud remercie Mme Marie Levrat pour la proposition et annonce qu'elle sera examinée lors de la prochaine séance du bureau.

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Madame, Monsieur,

Un arbre pour le climat :

Dans le cadre de son Plan Climat cantonal, le Service des forêts et de la nature et le Service de l'environnement offre la possibilité aux Communes de participer à ce programme.

Le Mouvement indépendant souhaite savoir si le Conseil communal serait intéressé à participer à ce programme. Il serait, par exemple, sympathique de pouvoir lier ce type de projet à l'accueil des nouveaux citoyens. Un arbre pourrait ainsi être planté pour chaque volée de jeunes de 18 ans. Cela donnerait une symbolique pertinente sur l'attachement présent et futur de nos jeunes à notre village.

A noter que les arbres sont offerts par l'Etat dans le cadre de ce projet. La Commune s'engage à protéger l'arbre au PAL et à l'entretenir par une taille adéquate. Une hauteur de 2 mètres est privilégiée pour ce type de projet. Il pourrait donc bien convenir pour une implantation dans la zone village, sur la future place du village ou dans ses alentours.

Il s'agit d'une opportunité pour la Commune d'envoyer un signal positif et encourageant à nos jeunes citoyens. De plus, les espaces verts et en particulier les arbres favorisent les îlots de fraîcheur. Ces arbres jouent un rôle fondamental pour l'amélioration de la biodiversité. Ce type de projet serait donc bénéfique à plus d'un titre. Nous espérons qu'il pourra susciter l'intérêt du Conseil communal.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

M. Patrick Genoud remercie Mme Isabelle Seydoux pour la proposition, qui sera examinée lors de la prochaine séance du bureau.

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Mesdames et Messieurs,

Le groupe PS-Les Verts souhaite vous adresser une question quant à l'élaboration d'un service de patrouilleurs scolaires sur le chemin de l'école.

En effet, de nombreux habitants ayant des enfants en âge de scolarité primaire ont relayé auprès de plusieurs personnes, et certainement auprès d'autres partis, la demande urgente de la mise en place de patrouilleurs scolaires sur le chemin de l'école. Le lieu estimé le plus dangereux et le plus fréquenté semble être le passage piéton entre la Coop et la Laiterie. Les enfants venant en amont ou en aval à ce passage piéton pourraient aisément le rejoindre et l'utiliser sans danger, pour autant qu'il soit pourvu de patrouilleurs scolaires pour faire la sécurité. De plus, cela encouragerait les enfants à venir à pied à l'école et réduirait le trafic aux alentours.

Le groupe PS-Les Verts vous remercie d'avance de prendre cette demande en compte.

M. Patrick Genoud remercie Mme Delphine Perrinjaquet pour la proposition, qui sera reprise lors de la prochaine séance du bureau.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Patrick Genoud donne la parole aux questions.

Mme Elsa Romanens :

Monsieur le Président,

Chères Conseillères communales et chers Conseillers communaux,

Chers membres du Conseil général,

La Commission "Vuadens Demain" souhaite vous adresser une question : l'envie de renouveler le bulletin communal et d'en faire un outil informatif régulier est ressorti lors de nos séances et nous sommes heureux de savoir que c'est aussi un projet qui vous attire. Un format plus simple, contenant toutes les informations sur les prochains événements de la Commune et une fréquence accrue – au moins une fois par mois – nous a paru être un bon moyen de rendre visibles les animations et sociétés du village. Il pourrait être intéressant de sortir un exemplaire plus fourni et illustré quelques fois par an et pourquoi pas de mettre sur pied un format numérique, sous forme de newsletter.

Ce projet permettrait non seulement à nos concitoyens et concitoyennes d'être mieux renseignés sur les activités proposées à Vuadens, mais également de cultiver un esprit de proximité et de convivialité au sein du village.

Cependant, la Commission "Vuadens Demain" ne pense pas qu'il est de son ressort de mettre sur pied ce projet et est heureuse que le Conseil communal soit favorable à cette initiative. La Commission aimerait entre autres savoir s'il a des propositions quant à l'exécution de ce projet.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour la réponse.

M. Noam Rey :

Merci pour cette question.

Comme vous l'avez entendu tout à l'heure, c'est effectivement quelque chose qui est dans le pipeline. D'ailleurs, le bulletin communal a été mentionné dans le programme de législature. Les budgets prévoient aussi ce nouvel élan que j'ai évoqué tout à l'heure. Je ne peux qu'inviter à partager le

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

plus largement possible votre intérêt à l'administration. Aujourd'hui ce sont davantage des gens que nous cherchons à avoir autour de la table, afin d'amener des idées.

Augmenter ou pas la fréquence : vous savez qu'aujourd'hui il y a trois parutions par année. On peut très bien aller vers un nombre plus élevé. Pour moi c'est quelque chose d'ouvert et je vous invite à apporter cette énergie et vos idées, par écrit, auprès de l'administration et nous en discuterons autour de la table. Comme je l'ai dit, tout est ouvert aujourd'hui.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Réduction de la taxe non-pompier pour apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans :

Le Mouvement indépendant souhaite que le Conseil communal puisse envisager une réduction de la taxe non-pompier pour les apprentis et les étudiants jusqu'à la fin de l'année de leurs 25 ans.

En effet, différentes communes ont opté pour cette réduction, afin d'alléger le budget de cette population aux ressources financières modestes. C'est le cas notamment de la Commune de Gruyères qui demande une participation de CHF 50.- au lieu de CHF 100.-. Le montant de cette taxe peut être revu chaque année par le Conseil communal via la Commission du feu, conformément à l'art. 6 du règlement y relatif.

Les finances communales ne seraient que très peu impactées et ce geste semble supportable. Cette réduction serait en revanche certainement très appréciée de nos jeunes qui doivent souvent composer avec un budget serré.

Merci de votre attention. Je ne m'attends à une réponse immédiate.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Sébastien Meyer pour la réponse.

M. Sébastien Meyer :

Merci Mme Isabelle Seydoux pour cette question.

Comme tout le monde le sait, il y a une organisation régionale des sapeurs-pompiers. La nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Votre demande sera donc analysée au cours de l'année 2022.

M. Patrick Genoud remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs,

J'ai une double question, qui prend une couleur un peu particulière après la proposition du MI concernant le fait de planter des arbres.

Lors de la séance de décembre 2020, nous avons approuvé un crédit concernant la réfection du préau scolaire, et la remise en état du talus jouxtant le préau. J'ai été surpris de découvrir cet automne que les nombreux arbustes qui composaient le talus ont été arrachés pour n'en laisser que 2 ou 3. Il en est de même pour le recouvrement du sol qui a été, il me semble, remplacé par des pierres. Nous aimerions donc que l'on puisse nous expliquer les raisons qui ont mené à cela.

D'autre part, cette intervention a eu lieu dans le cadre de vie des enfants sans, il me semble, qu'une explication leur ait été donnée, alors même que le thème de la biodiversité voire de la haie sont abordés dans le cursus scolaire. Est-ce que les enseignantes et enseignants ont reçu une information à ce sujet qu'ils pourraient reprendre avec les enfants ?

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Alexandra Clerc pour la réponse.

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Mme Alexandra Clerc :

Pour répondre à la première question, les travaux ne sont pas terminés. Nous avons effectivement pris du retard. Les arbres vont être replantés sitôt que l'on pourra le faire, au printemps. Cela aurait dû être fait avant, mais la personne qui devait venir les planter n'a pas eu le temps de le faire. Donc c'est encore en cours.

Pour le message dans les classes, je ne peux pas vous répondre maintenant. Le thème du climat est abordé dans le cursus scolaire. Si une réflexion a été faite par rapport à ce qui a été fait, je ne peux pas y répondre.

M. Fabrice Brodard :

Y avait-il une raison d'enlever ces arbres ?

Mme Alexandra Clerc :

Ils n'étaient plus en état.

M. Patrick Genoud remercie Mme Alexandra Clerc.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Patrick Genoud ouvre le chapitre des remarques, mais personne ne souhaite s'exprimer.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chers collègues,

Lors des élections cantonales du 7 novembre dernier, notre Commune a eu l'heureuse surprise de voir Mme Marie Levrat élue au Grand Conseil. Cela faisait plus de vingt-cinq ans que notre village n'avait plus eu de député-e, le dernier ayant été Sylvestre Moret de 1981 à 1996. Nul doute que Marie Levrat assumera sa nouvelle fonction au sein du Législatif cantonal avec conscience et compétence tout en créant un lien important entre sa région, sa Commune et l'Etat de Fribourg. Associé à l'ensemble des membres du Conseil général et de la population, le Conseil communal félicite chaleureusement Marie Levrat pour sa brillante élection en lui souhaitant bonne chance pour la suite de sa carrière politique. Nous tenons également à remercier les candidats vuadensois Nadia Bally Gremaud, Sébastien Meyer, Christophe Pittet, et Maude Silvestre, qui n'ont pas démerité lors de cette journée électorale. Nous pouvons applaudir toutes ces personnes pour leur engagement ou leur élection.

Ce soir, vous aurez certainement remarqué un nouveau visage dans la salle. Vous avez été accueillis par Mme Leslie Riedo, qui a rejoint l'équipe de l'administration communale le 1er décembre de cette année à la suite d'une démission en septembre. Leslie Riedo a travaillé auparavant au greffe du Tribunal de la Sarine. Elle habite Echarlens. Ses premières heures au sein de l'équipe ont été remarquées par son dynamisme et son engagement. Nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec elle au sein de la Commune et surtout nous lui souhaitons la bienvenue à Vuadens.

Avant d'éteindre le micro, je profite, au nom du Conseil communal, de remercier les membres du Législatif pour leur engagement durant cette première période parlementaire qui a débuté en octobre par des séances d'information. En ce début de législature, certains sont aguerris au

## Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

fonctionnement institutionnel, d'autres les découvrent. Les débats doivent avoir lieu et c'est ce qui fait le charme de notre système politique. Je crois sincèrement que les membres du Conseil communal ont apprécié la bonne collaboration, les discussions enrichissantes et le travail partagé avec les membres du Conseil général, en espérant que cela soit réciproque. En tous les cas, l'Exécutif est fonctionnel et, surtout, il est motivé à œuvrer en faveur de la collectivité. Finalement, je profite de remercier toutes les personnes qui contribuent au quotidien par leur engagement au bon fonctionnement opérationnel de la Commune. Il s'agit des collaboratrices et des collaborateurs.

Déjà, Mesdames et Messieurs, je vous adresse, au nom du Conseil communal, mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey pour ces paroles, puis s'exprime à son tour.

Mesdames, Messieurs,

Nous voilà arrivés au terme de notre assemblée.

L'année 2021 arrive également à son terme dans un ambiance de déjà vu ! Ne cédon pas la place au pessimisme et tournons-nous résolument vers un avenir qui reste à construire !

Le renouvellement complet des autorités communales donne un nouvel élan, une nouvelle dynamique pour le bien de Vuadens.

Je tenais à relever le très bon travail du Conseil Communal, qui s'est reconstitué après les élections, et a pu très rapidement montrer sa cohésion et sa volonté d'agir pour le bien de Vuadens. Je vous invite à lire le 1<sup>er</sup> programme de législature, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, établi par nos édiles, qui apporte un éclairage aux actions entreprises et donne une direction vers laquelle aller. Si l'on veut avancer, il est important de savoir dans quelle direction il faut se diriger et il faut le communiquer ! Ce programme coche toutes les cases ! Je vous en félicite.

Je félicite également les personnes qui se sont portées candidates et candidats lors des dernières élections cantonales. Toutes et tous n'ont évidemment pas été élus, mais l'engagement de chacun et chacune mérite tout notre respect. Dans ce contexte, je tiens à féliciter une nouvelle fois, notre députée Marie Levrat pour sa brillante élection au Grand Conseil et je lui souhaite un parcours politique couronné de succès.

Enfin, je vous remercie toutes et tous, Mesdames et Messieurs du Conseil Communal, Chers collègues du Conseil général, pour votre implication dans la vie de notre Village.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. Profitez de faire une pause, de vous réunir avec vos proches, afin de démarrer l'année 2022 de la meilleure façon qui soit !

En vous souhaitant un joyeux Noël et une bonne Année, je clos officiellement la séance à 20h40.


AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Patrick Genoud

